



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 26 juin 2019 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs Luc Bard, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, madame Andrée Loyer, directrice exécutive, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^e Marie-Claude Thibeault, greffière adjointe.

CE-2019-440

AUTORISER L'AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS – SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - CITEK - PROGRAMME DE RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER 2019-2020, MÉGA-MANDAT, PHASE 2 - LOT 2 – DISTRICTS ÉLECTORAUX DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU ET DE LIMBOUR - JOCELYN BLONDIN ET RENÉE AMYOT

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-822 du 7 novembre 2018, a adjugé un contrat à la firme d'ingénieurs-conseils CITEK, pour la préparation de plans et devis, incluant la surveillance des travaux avec résidence, pour les projets du lot 2 du Programme de réfection du réseau routier 2019–2020, méga-mandat, phase 2, pour un montant total de 250 645,50 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'un montant supplémentaire de 7 652,71 \$ incluant les taxes, est autorisé à la firme d'ingénieurs-conseils CITEK en vertu de la délégation de pouvoir numéro 157985;

CONSIDÉRANT QU'il est plus avantageux d'intégrer, à même le projet de réfection de la rue de Cannes en cours, l'aménagement de la piste cyclable sur la rue de Cannes, entre le boulevard La Vérendrye et le chemin Lebaudy, prévue par le Service de l'urbanisme et du développement durable dans son Plan directeur - Vélo;

CONSIDÉRANT QU'un ajustement d'honoraires professionnels supplémentaires d'un montant de 23 773,14 \$ incluant les taxes, est requis pour intégrer aux plans et devis, l'étude d'aménagement de la piste cyclable et réaliser la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant cumulatif des honoraires supplémentaires excède la limite de 10 % prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande l'approbation des honoraires supplémentaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 157985 d'un montant de 7 652,71 \$ incluant les taxes, autorisant à la firme d'ingénieurs-conseils CITEK, l'exécution des services en lien avec l'étude des différents scénarios pour l'aménagement d'une piste cyclable sur la rue de Cannes et l'ajout de mesures de modération à la circulation sur le boulevard des Trembles;
- autorise l'ajustement du coût des honoraires au montant de 23 773,14 \$ incluant les taxes, sans impact budgétaire, à la firme d'ingénieurs-conseils CITEK, dans le cadre du mandat de préparation des plans et devis incluant la surveillance des travaux avec résidence pour les projets du lot 2 du Programme de réfection du réseau routier 2019-2020, méga-mandat, phase 2, portant ainsi le total des honoraires à 282 071,35 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-14013-028-91410	21 708,04 \$	Honoraires professionnels - Projets d'infrastructures - 15-3084 - Rues de Cannes, Lebaudy et boulevard La Vérendrye
04-13493	1 033,84 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	1 031,26 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 juin 2019.

Adoptée

CE-2019-441

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT –
BOULEVARD DES ALLUMETTIÈRES - DISTRICT ÉLECTORAL DE
HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur le boulevard des Allumettières, dossier RS-19-125, comme illustré au plan numéro CRO-19-279 du 23 mai 2019, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Des Allumettières	Sud	Entre les rues Notre-Dame-de-l'Île et Laurier	En tout temps Excepté autobus Lady Dive

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-279 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-442

SOUSSION 2018 SP 065 - STABILISATION DES BERGES DE L'EXUTOIRE PLUVIAL - INTERSECTION DES RUES GEORGES ET DE L'ÉCORCE - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 10570389 Canada inc., 19, chemin des Quatre, L'Ange-Gardien, Québec, J8L 0E9, pour les travaux de stabilisation des berges de l'exutoire pluvial à l'intersection des rues Georges et de l'Écorce, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant approximatif de 525 480,02 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 18 avril 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30770-004-91411	479 833,29 \$	Aménagement et correction des berges – Bassins versants - 12-104 - 154, rue Georges
04-13493	22 851,93 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	22 794,80 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 juin 2019.

Adoptée

CE-2019-443

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - MODERNISATION DES SYSTÈMES CVC DU BÂTIMENT ADMINISTRATIF À LA STATION D'ÉPURATION DU SECTEUR DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-216 du 26 février 2014, adjugeait un contrat à la firme Bouthillette Parizeau (BPA) inc., pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils dans le cadre de la modernisation des systèmes CVC du bâtiment administratif à la station d'épuration du secteur de Gatineau pour un de montant de 55 130,51 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-684 du 31 août 2016, entérinait un premier ajustement de coût à la firme BPA inc., pour la reprise du processus d'un appel d'offres pour construction suite à l'octroi de fonds additionnels pour un montant de 9 485,44 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE l'échéancier d'exécution des travaux initialement prévu pour 154 jours calendrier a été dépassé pour des raisons hors du contrôle de la firme BPA inc., occasionnant un effort supplémentaire de surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la firme BPA inc., et la Ville de Gatineau conviennent d'un montant de 30 583,35 \$ incluant les taxes, pour des honoraires professionnels supplémentaires incluant tous les services de surveillance de bureau et de chantier ainsi que la production des avis de changements;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant supplémentaire excède la limite de 10 % prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise un ajustement d'honoraires dans le cadre du mandat de services professionnels visant la modernisation des systèmes CVC du bâtiment administratif à la station d'épuration du secteur de Gatineau pour un montant de 30 583,35 \$ incluant les taxes, et ce, sans impact budgétaire.

Le coût total de ce contrat ajusté représente un montant de 95 199,30 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30381-004-91412	27 926,67 \$	Station d'épuration du secteur de Gatineau - 15-1026 - Honoraires professionnels
04-13493	1 330,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 326,68 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 juin 2019.

Adoptée

CE-2019-444

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - OPTIMISATION ET AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DU POSTE DE POMPAGE ANGERS - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-167 du 18 mars 2015, adjugeait un mandat de services professionnels à la firme CIMA+, s.e.n.c. pour l'optimisation et l'augmentation de la capacité du poste de pompage Angers, pour un montant total 94 854,38 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-61 du 27 janvier 2016, autorisait un premier ajustement au mandat de CIMA+, s.e.n.c. d'un montant de 14 774,29 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la délégation de pouvoir numéro 145702, le Service des infrastructures approuvait un avenant pour des honoraires supplémentaires, pour un montant total de 2 224,77 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme CIMA+, s.e.n.c. a déposé de nouvelles demandes d'honoraires professionnels additionnels qui n'étaient pas prévus au mandat initial;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque la somme des avenants présentée excède la limite de 10 % prévue au règlement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 145702 pour un montant net de 2 224,77 \$ incluant les taxes;
- autorise un montant de 13 026,67 \$ incluant les taxes, sans impact budgétaire, dans le cadre du mandat de services professionnels pour l'optimisation et l'augmentation de la capacité du poste de pompage Angers, portant le cumulatif des ajustements nets à approuver à 15 251,44 \$ incluant les taxes.

Le coût total de ce contrat ajusté représente un montant de 124 880,11 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15001-018-91413	11 895,08 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 14-501 - Honoraires professionnels - Poste Angers
04-13493	566,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	565,09 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 juin 2019.

Adoptée

CE-2019-445

SOUSSION 2019 SP 141 - RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE - BOULEVARD DES TREMBLES ET RUE D'ORSONNENS - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU ET DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - JOCELYN BLONDIN ET LOUISE BOUDRIAS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Pavage Coco, 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9, pour les travaux de réfection de chaussée du boulevard des Trembles et de la rue d'Orsonnens, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 1 682 388,93 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 21 mai 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30806-016-91414	874 031,54 \$	Travaux reliés à la réfection et l'aménagement - 16-3109 - Boulevards des Trembles, Saint-Raymond et des Pinsons
06-30806-017-91415	662 213,80 \$	Travaux reliés à la réfection et l'aménagement - 16-3110 - Rues d'Orsonnens, Thérien et le boulevard Mont-Bleu
04-13493	73 163,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	72 980,34 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 juin 2019.

Adoptée

CE-2019-446

ACQUISITION PAR EXPROPRIATION DU LOT 2 957 552 - RÉFECTION DE LA CANALISATION DU RUISSEAU BELMONT - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE

CONSIDÉRANT QUE le ponceau Maclaren doit faire l'objet de travaux de réfection;

CONSIDÉRANT QUE l'alignement du ponceau n'est pas rectiligne et qu'il passe en partie sur le lot 2 957 552 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, sous le bâtiment connu et désigné comme étant le Dépanneur Monast et fils situé au 106, rue Maclaren Ouest;

CONSIDÉRANT QUE le ponceau doit être remplacé et que plusieurs options ont été envisagées afin de contourner le lot 2 957 552 du cadastre du Québec, mais sans succès, le Service des biens immobiliers a entrepris de négocier l'acquisition du dépanneur avec le propriétaire et ainsi avoir accès au ponceau pour son remplacement;

CONSIDÉRANT QU'étant dans l'impossibilité d'en arriver à une entente de gré à gré afin d'acquérir l'immeuble et après consultation des services municipaux concernés, les Services juridiques et le Service des biens immobiliers recommandent d'entreprendre des procédures d'expropriation du terrain :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- mandate et autorise les Services juridiques à accomplir tout acte utile et à signer tout autre document nécessaire à l'accomplissement de toutes les procédures et démarches d'acquisition par expropriation ainsi que de voir à la signification de procédures en expropriation à l'encontre du lot 2 957 552 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, lequel est requis pour le projet de réfection de la canalisation du ruisseau Belmont;
- autorise le trésorier à verser à l'exproprié, ou pour son compte, au greffe de la Cour supérieure, l'indemnité provisionnelle applicable au terrain conformément à la Loi sur l'expropriation, à même le règlement d'emprunt numéro 842-2018, poste budgétaire 06-30842-023-91260, et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;
- mandate et autorise les Services juridiques à poursuivre la négociation de gré à gré et autorise le Service des biens immobiliers à accepter tout règlement hors cour prévoyant le paiement d'un montant maximal équivalent à 100 % de l'offre de la Ville de Gatineau afin d'acquérir le lot 2 957 552 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau.

Le directeur des Services juridiques ou son représentant sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 juin 2019.

Adoptée

CE-2019-447

SOUSSION 2019 SP 029 - RECHERCHE DE FUTES AU RÉSEAU D'AQUEDUC

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme AquaData inc., 95, 5^e avenue, Pincourt, Québec, J7W 5K8, pour effectuer la recherche de fuites au réseau d'aqueduc sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 107 280,78 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 7 mars 2019, et ce, comme étant la deuxième plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-41310-521-91416	97 961,65 \$	Réseau d'aqueduc – Entretien et réparations d'infrastructures
04-13493	4 665,40 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 653,73 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 juin 2019.

Adoptée

CE-2019-448

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 816-2-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 816-2017 CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU COMITÉ EXÉCUTIF À CERTAINS FONCTIONNAIRES Y INCLUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS AU NOM DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN DE DÉLÉGUER CERTAINES FONCTIONS DÉVOLUES PAR LA LOI FAVORISANT LA SURVEILLANCE DES CONTRATS DES ORGANISMES PUBLICS ET INSTITUANT L'AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS ET D'HARMONISER LES NOUVELLES DISPOSITIONS ADOPTÉES EN MATIÈRE DE GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* et de l'article 24 de la *Charte de la Ville de Gatineau*, le comité exécutif peut adopter un règlement, dans la mesure permise par le Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité exécutif intérieurs de la Ville dans le but de déléguer tout pouvoir du comité exécutif à tout fonctionnaire ou employé de la Ville et fixer les conditions et modalités d'exercice du pouvoir délégué;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que le comité exécutif délègue au directeur général ou à son représentant, certaines fonctions dévolues par la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que le comité exécutif autorise le trésorier, le chef de la Division de l'approvisionnement et le chef de la Section de la gestion contractuelle à accomplir certaines tâches afin d'harmoniser le règlement numéro 816-2017 aux derniers changements apportés au Règlement numéro 832-2018 concernant la gestion contractuelle, à l'augmentation des montants d'autorisation des dépenses délégués aux fonctionnaires ainsi qu'à plusieurs changements législatifs en gestion contractuelle au cours des dernières années :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le Règlement numéro 816-2-2019 modifiant le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau afin de déléguer certaines fonctions dévolues par la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics, et ce, conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement numéro 14-8-2019 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif afin d'établir la procédure relative aux plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publiques ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré.

Adoptée

CE-2019-449

ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMMANDES C-19 POUR UN MONTANT TOTAL DE 222 126,44 \$ POUR LA PÉRIODE DU 23 AU 29 MAI 2019

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-19 d'un montant de 222 126,44 \$ pour la période du 23 au 29 mai 2019.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 juin 2019.

Adoptée

CE-2019-450 **ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMMANDES C-20 POUR UN MONTANT TOTAL DE 550 900,64 \$ POUR LA PÉRIODE DU 30 MAI AU 5 JUIN 2019**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-20 d'un montant de 550 900,64 \$ pour la période du 30 mai au 5 juin 2019.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 juin 2019.

Adoptée

CE-2019-451 **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 20 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 22 - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 22 AINSI QUE DE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 20**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 20, accepte les dépôts de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 22, la liste des réquisitions numéro 22 ainsi que la liste des embauches numéro 20 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 20	Pièces de comptes à payer	55 964,72 \$	3 au 7 juin 2019
Liste PD numéro 22	Pièces de comptes à payer	1 043 922,77 \$	3 au 7 juin 2019
Liste des réquisitions numéro 22	Pièces de comptes à payer	7 853,33 \$	3 au 7 juin 2019
Liste des embauches numéro 20	Embauche du personnel temporaire	670 561,22 \$	26 mai au 1 ^{er} juin 2019

Un certificat du trésorier a été émis le 21 juin 2019.

Adoptée

CE-2019-452* **VENTE DE TERRAIN - PARTIE DU LOT 6 299 909 - 2900297 CANADA INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 6 299 909 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie approximative de 16 598,9 m², situé dans l'Aéroparc entre la rue Hervé-Simoneau et le chemin Industriel;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 2900297 Canada inc. a déposé une promesse d'achat le 30 mai 2019 et propose d'acquérir une partie du lot 6 299 909 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 4 257,86 m², au prix de 99 912,07 \$ plus les taxes applicables, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans la promesse d'achat soumise et dûment signée par la compagnie 2900297 Canada inc. :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser la vente à la compagnie 2900297 Canada inc., ou à toute autre compagnie à être créée aux fins d'acquisition et ayant les mêmes administrateurs que celle-ci, d'une partie du lot 6 299 909 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie approximative de 4 257,86 m², au prix de 99 912,07 \$ plus les taxes applicables, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans la promesse d'achat soumise et dûment signée le 30 mai 2019 par la compagnie 2900297 Canada inc.;
- de mandater le Service du greffe à coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente;
- d'autoriser le Service des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de vente, tel que prévu à la promesse d'achat, si requis;
- de mandater le Service des biens immobiliers à effectuer la gestion en bonne et due forme de la vente en s'assurant du respect des termes et conditions de l'acte de vente à intervenir;
- de mandater les Services juridiques, advenant le défaut de la compagnie 2900297 Canada inc., ou à toute autre compagnie à être créée aux fins d'acquisition et ayant les mêmes administrateurs que celle-ci, de respecter l'ensemble des termes et conditions de l'acte de vente, à entreprendre les procédures de rétrocession du lot faisant l'objet de la présente vente, le tout conformément aux termes et conditions de l'acte de vente à intervenir.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente et à procéder à la signature de la mainlevée de l'obligation de construction, lorsque tous les travaux auront été complétés à la satisfaction des services municipaux concernés.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2019-453*

VENTE DE TERRAIN - LOT 4 639 263 – 8492859 CANADA INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 4 639 263 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie approximative de 7 745,90 m², situé dans l'Aéroparc au 325, chemin Industriel;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 8492859 Canada inc., a déposé une promesse d'achat le 30 mai 2019 et propose d'acquérir le lot 4 639 263 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 7 745,90 m², au prix de 181 760,06 \$ plus les taxes de vente applicables, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans la promesse d'achat soumise et dûment signée le 4 juin 2019 par la compagnie 8492859 Canada inc. :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser la vente à la compagnie 8492859 Canada inc., du lot 4 639 263 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie approximative de 7 745,90 m², au prix de 181 760,06 \$ plus les taxes de vente applicables, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans la promesse d'achat soumise et dûment signée le 4 juin 2019 par la compagnie 8492859 Canada inc.;
- de mandater le Service du greffe à coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente;
- d'autoriser le Service des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de vente, tel que prévu à la promesse d'achat, si requis;
- de mandater le Service des biens immobiliers à effectuer la gestion en bonne et due forme de la vente en s'assurant du respect des termes et conditions de l'acte de vente à intervenir;
- de mandater les Services juridiques, advenant le défaut de la compagnie 8492859 Canada inc., de respecter l'ensemble des termes et conditions de l'acte de vente, à entreprendre les procédures de rétrocession du lot faisant l'objet de la présente vente, le tout conformément aux termes et conditions de l'acte de vente à intervenir.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente et à procéder à la signature de la mainlevée de l'obligation de construction, lorsque tous les travaux auront été complétés à la satisfaction des services municipaux concernés.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2019-454

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DU TRIATHLON DE GATINEAU - 6 JUILLET 2019

CONSIDÉRANT QUE le Triathlon de Gatineau aura lieu le samedi 6 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de rue et le contrôle de la circulation sont des éléments essentiels à la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation pour toute la durée de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE les frais relatifs aux modifications de la circulation routière (plan et modification de la signalisation routière permanente) sont couverts en service selon le cadre du Programme de soutien aux grands événements via la résolution numéro CM-2019-233 du 16 avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de la signalisation routière temporaire requise est la responsabilité de l'organisme selon les normes en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'organisme à fermer le boulevard Fournier, incluant les trottoirs au besoin – Côté Nord du pont Lady-Aberdeen, mentionné ci-dessous selon l'horaire suivant :

Date	Heure	Boulevard
Samedi, le 6 juillet 2019	6 h à 15 h 30	Boulevard Fournier (entre la rue Joanisse et la promenade Jacques-Cartier)

Les véhicules d'urgence auront accès à l'ensemble des rues mentionnées ci-dessus si la situation l'impose. Les résidents propriétaires ou locataires sur les rues mentionnées ci-dessus auront accès à leur propriété ou commerce en tout temps.

Les conditions suivantes devront être respectées :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au Bureau des événements du Service des arts, de la culture et des lettres, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, les formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71529-121 – Autres festivals – Temps supplémentaire - Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 juin 2019.

Adoptée

CE-2019-455

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DE LA FÊTE DU CANADA - 1^{ER} JUILLET 2019

CONSIDÉRANT QUE les activités qui se déroulent habituellement derrière le Musée canadien de l'histoire dans le cadre des festivités de la Fête du Canada organisée par le ministère du Patrimoine canadien doivent être relocalisées dû à la crue printanière 2019;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Patrimoine canadien demande à la Ville de Gatineau de tenir les activités sur une portion de la rue Laurier;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de rues et le contrôle de la circulation sont des éléments essentiels à la sécurité du public;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation et la sécurité du public;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais relatifs à la fermeture de rues et des stationnements sont entièrement à la charge du ministère du Patrimoine canadien :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise :

- La fermeture de la rue suivante le 29 juin à 7 h, jusqu'au 1^{er} juillet à 6 h, sauf pour la circulation locale :
 - Rue Laurier, direction sud, entre le boulevard des Allumettières et la rue Papineau;

- La réduction à une voie de la rue suivante le 29 juin à 7 h jusqu'au 1^{er} juillet à 6 h :
 - Rue Laurier, direction nord, entre les rues Papineau et Élisabeth-Bruyère;
- La fermeture du trottoir suivant le 29 juin à 7 h jusqu'au 2 juillet à 15 h :
 - Rue Laurier côté ouest (impair), entre les rues Élisabeth-Bruyère et Papineau;
- La fermeture des rues suivantes le 1^{er} juillet à 6 h jusqu'au 2 juillet à 2 h :
 - Rue Laurier, entre le boulevard des Allumettières et la rue Victoria;
 - La voie de gauche sur Laurier en direction sud, entre la rue Saint-Étienne et le boulevard des Allumettières;
 - Rue de Notre-Dame-de-l'Île, entre la rue Élisabeth-Bruyère et le boulevard des Allumettières;
 - Boulevard des Allumettières, direction est, entre le boulevard Maisonneuve et la rue Laurier, sauf pour la circulation locale;
 - La bretelle d'accès vers le pont Alexandra;
 - Rue Papineau, entre les rues Laurier et de Notre-Dame-de-l'Île;
 - Rue Élisabeth-Bruyère, entre les rues Laurier et de Notre-Dame-de-l'Île;
- La fermeture des rues suivantes le 1^{er} juillet de 11 h jusqu'au 2 juillet à 2 h :
 - Rue Courcelette, entre la rue Laurier et le boulevard Maisonneuve;
 - Rue de l'Hôtel-de-Ville, entre les rues Laurier et de Notre-Dame-de-l'Île (sauf pour les autobus de la Société de transport de l'Outaouais et OC Transpo);
 - Rue Victoria, entre les rues Laurier et Notre-Dame-de-l'Île;
 - Boulevard des Allumettières, direction ouest, entre la rue Laurier et le boulevard Maisonneuve;
 - Rue Laurier, entre la rue Victoria et le boulevard Maisonneuve (sauf pour les autobus de la Société de transport de l'Outaouais et OC Transpo);
 - Rue Laurier, entre le boulevard des Allumettières et la rue de Verdun;
 - Rue St-Étienne, entre les rues Laurier et Notre-Dame-de-l'Île;
- La fermeture de la rue suivante le 2 juillet de 2 h à 15 h, sauf pour la circulation locale :
 - Rue Laurier, direction sud, entre le boulevard des Allumettières et la rue Papineau;
- La réduction à une voie de la rue suivante le 2 juillet de 2 h à 15 h :
 - Rue Laurier, direction nord, entre les rues Papineau et Élisabeth-Bruyère;
- La modification temporaire à la réglementation du stationnement sur différentes rues situées près du Musée canadien de l'histoire :
- Stationnement interdit en tout temps des deux côtés des rues suivantes du 29 juin de 7 h jusqu'au 2 juillet à 15 h;
 - Rue Laurier, entre le boulevard des Allumettières et la rue Victoria;
 - Rue de Notre-Dame-de-l'Île, entre le boulevard des Allumettières et la rue Victoria;
 - Rue Champlain, entre le boulevard des Allumettières et la rue Victoria;
 - Rue Élisabeth-Bruyère, entre la rue Laurier et le boulevard Maisonneuve;
 - Rue Papineau, entre la rue Laurier et le boulevard Maisonneuve;
 - Rue Victoria, entre les rues Laurier et Champlain;

- Stationnement interdit en tout temps des deux côtés des rues suivantes du 1^{er} juillet de 6 h jusqu'au 2 juillet à 2 h :
 - Rue Courcellette, entre la rue Laurier et le boulevard Maisonneuve;
 - Rue Hôtel-de-ville, entre les rues Laurier et Notre-Dame-de-l'Île (sauf pour les autobus de la Société de transport de l'Outaouais et OC Transpo);
 - Rue Saint-Étienne, entre les rues Laurier et de Notre-Dame-de-l'Île;
 - Rue de Verdun, entre les rues Laurier et de Notre-Dame-de-l'Île;
 - Boulevard des Allumettières, entre le boulevard Maisonneuve et la rue Laurier;
 - Rue Laurier, entre les rues Victoria et de l'Hôtel-de-ville.

À l'exception des véhicules d'urgence, des résidents du secteur touché ainsi que des détenteurs de laissez-passer de la Fête du Canada, le tout selon les plans numéro G07-123-02-TP et CRO-19-316 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir au Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

L'organisme s'engage à remettre à la Ville de Gatineau un plan de signalisation fait par une firme reconnue.

Adoptée

CE-2019-456

SOUSSION 2018 SP 309 - RÉFECTION DES RUES LOCALES 2019 - GROUPE B
- SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE
LIMBOUR ET DU VERSANT – RENÉE AMYOT ET DANIEL CHAMPAGNE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Pavage Coco (Coco Paving inc.), 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9, pour les travaux de réfection des rues locales 2018 du groupe B, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 2 103 919,96 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 9 mai 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30848-301-91417	1 921 159,35 \$	Réseau routier et nouveaux trottoirs en milieu urbain - 18-3039 - Rues locales - 2019
04-13493	91 494,67 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	91 265,94 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 juin 2019.

Adoptée

CE-2019-457

SOUSSION 2019 SP 143 - RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE - RUE DE CANNES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - RENÉE AMYOT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Eurovia Québec Construction inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7, pour les travaux de réfection de chaussée de la rue de Cannes, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 1 138 469,23 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 28 mai 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30788-017-91418	813 374,16 \$	Aménagement du réseau routier et des sentiers récréatifs - 15-3084 – Rues de Cannes, Lebeaudy et le boulevard La Vérendrye
18-18045-006-91419	226 200,00 \$	Liens cyclables -15-3084 - Rues de Cannes, Lebaudy et le boulevard La Vérendrye
04-13493	49 509,42 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	49 385,65 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 juin 2019.

Adoptée

CE-2019-458

SOUSSION 2019 SP 114 - STABILISATION DE TALUS - MONTÉE MINEAULT - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 10570389 Canada inc. (RN Civil), 19, chemin des Quatre-L, L'Ange-Gardien, Québec, J8L 0E9, pour les travaux de stabilisation de talus de la montée Mineault, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant approximatif de 487 200,35 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 30 mai 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16001-025-91420	222 439,43 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - C-14-128 – Travaux de la Montée Mineault
06-30770-006-91421	222 439,43 \$	Aménagement et correction des berges – Bassins versants - C-14-128 - Montée Mineault
04-13493	21 187,23 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	21 134,26 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 25 juin 2019.

Adopte

CE-2019-459

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - EXCAVATION LOISELLE INC. - RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR RIVERAIN DE LA RUE JACQUES-CARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution numéro CM-2014-427 du 27 mai 2014, adjugeait à la firme Excavation Loiselles inc., un contrat pour le réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, pour un montant de 26 352 295,83 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-54 du 21 janvier 2015, autorisait à la firme Excavation Loiselles inc., un ajustement de coût de soumission d'un montant de 166 362,42 \$ incluant les taxes, dans le cadre du réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, portant ainsi le coût des travaux à un montant de 26 518 658,25 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-771 du 7 octobre 2015, autorisait à la firme Excavation Loiselles inc., un ajustement de coût de soumission d'un montant de 188 759,59 \$ incluant les taxes, dans le cadre du réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, portant ainsi le coût des travaux à un montant de 26 707 417,84 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-114 du 17 février 2016, autorisait à la firme Excavation Loiselles inc., un ajustement de coût de soumission au montant de 163 909,17 \$ incluant les taxes, dans le cadre du réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, portant ainsi le coût des travaux à un montant de 26 871 327,01 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-511 du 22 juin 2016, autorisait à la firme Excavation Loiselles inc., un ajustement de coût de soumission d'un montant de 198 378,62 \$ incluant les taxes, dans le cadre du réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, portant ainsi le coût des travaux à un montant de 27 069 705,63 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-985 du 16 novembre 2016, autorisait à la firme Excavation Loiselles inc., un ajustement de coût de soumission d'un montant de 293 881,37 \$ incluant les taxes, dans le cadre du réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, portant ainsi le coût des travaux à un montant de 27 363 587,00 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-253 du 29 mars 2017, autorisait à la firme Excavation Loiselles inc., un ajustement de coût de soumission d'un montant de 290 018,86 \$ incluant les taxes, dans le cadre du réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, portant ainsi le coût des travaux à un montant de 27 653 605,86 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-886 du 4 octobre 2017, autorisait à la firme Excavation Loiselles inc., un ajustement de coût de soumission d'un montant de 165 818,79 \$ incluant les taxes, dans le cadre du réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, portant ainsi le coût des travaux à un montant de 27 819 424,65 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-551 du 4 juillet 2018, autorisait à la firme Excavation Loiselles inc., un ajustement de coût de soumission d'un montant de 756 374,95 \$ incluant les taxes, dans le cadre du réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, portant ainsi le coût des travaux à un montant de 28 575 799,63 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Excavation Loiselles inc., a déposé une réclamation pour des frais généraux supplémentaires encourus dans le cadre des travaux du réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures a procédé à l'analyse de la réclamation de la firme Excavation Loiselle inc., et que, suite aux diverses négociations entre la Ville de Gatineau et la firme Excavation Loiselle inc., le Service des infrastructures recommande le règlement final au montant total de 300 422,17 \$ incluant les taxes, pour les frais généraux supplémentaires encourus;

CONSIDÉRANT QUE le montant total de l'ajustement au contrat dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, soit 200 000 \$, dans le présent cas;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures recommande cet ajustement du coût de soumission concernant les frais généraux supplémentaires encourus :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement du coût de soumission, sans impact budgétaire, concernant les frais généraux supplémentaires encourus d'un montant de 300 422,17 \$ incluant les taxes, au contrat de la firme Excavation Loiselle inc., dans le cadre du projet de réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier.

Le coût total révisé du contrat, à la suite de cet ajustement, s'élève à un montant final de 28 876 221,80 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30363-010-91422	274 325,49 \$	Tronçon de la rue Jacques-Cartier - C-14-085 - Chaussée et pavage
04-13493	13 064,67 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	13 032,01 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 25 juin 2019.

Adoptée

CE-2019-460

PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2016 SP 119 - SERVICES EN SCÉNOGRAPHIE DES LIEUX DE DIFFUSION – SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES

CONSIDÉRANT QUE la firme 6171681 Canada inc., (Perfecson) s'est vu adjuger un contrat :

Numéros de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice de l'année optionnelle	Description	Montant année optionnelle taxes incluses	Périodes visées	Autre option de renouvellement
CE-2016-435	CE-2017-484	Soumission 2016 SP 119 – Service en scénographie des lieux de diffusion de la Ville de Gatineau	373 855,58 \$	6 juin 2019 au 5 juin 2021	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

CONSIDÉRANT QUE les prix de la firme sont valides et qu'une dernière période additionnelle est prévue au contrat;

CONSIDÉRANT QUE les services rendus par la firme rencontrent les exigences prévues au contrat;

CONSIDÉRANT QUE la Division de l’approvisionnement et le Service des arts, de la culture et des lettres désirent se prévaloir de la dernière période optionnelle :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des arts, de la culture et des lettres à se prévaloir de la dernière période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres et sa soumission déposée le 28 avril 2016.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, jusqu’à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 juin 2019.

Adoptée

CE-2019-461

BAIL - LOCATION - 99 ET 101, RUE MONTCALM, POUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE D'ATELIERS D'ARTISTES - LOTS 1 287 833 ET 1 287 772 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la capitale nationale est propriétaire du terrain situé au 99, rue Montcalm et du bâtiment vacant situé au 101, rue Montcalm;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la capitale nationale et la Ville de Gatineau souhaitent collaborer à l’établissement d’ateliers temporaires d’artistes dans le cadre de l’édition 2019 du sentier culturel par l’occupation d’espaces vacants;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la capitale nationale offre de louer son immeuble à la Ville de Gatineau pour une occupation temporaire d’une durée de quatre mois, soit du 1^{er} juin au 30 septembre 2019, pour une somme équivalente en compensation d’impôts fonciers de quatre mois. Cette somme représente un montant de 2 393 \$ (en taxes municipales et scolaires);

CONSIDÉRANT QU’une entente de services accordant l’usage des locaux loués par la Ville de Gatineau à l’organisme AXENE07 est nécessaire pour la programmation des activités sur le terrain et dans le bâtiment situé aux 99 et 101, rue Montcalm :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- approuve le bail entre la Commission de la capitale nationale et la Ville de Gatineau, pour une durée de quatre mois, débutant le 1er juin et se terminant le 30 septembre 2019, et ce, pour une somme équivalente en compensation d’impôts fonciers pour la durée de la location représentant un montant de 2 393 \$;
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l’assistant-greffier à signer le bail et tous les documents relatifs à la présente;
- approuve l’entente de services entre la Ville de Gatineau et l’organisme AXENE07 en accordant l’usage du terrain et du bâtiment situés aux 99 et 101, rue Montcalm pour lesquels AXENE07 assumera les frais de location représentant un montant de 2 393 \$ ainsi que la gestion des locaux et la programmation des activités sur le site;
- autorise madame Catherine Bellemare, directrice territoriale du Centre de services de Hull à signer l’entente de services entre la Ville de Gatineau et l’organisme AXENE07 et tout autre document relatif à la présente.

Adoptée

CE-2019-462

DESTITUTION EN VERTU DE L'ARTICLE 119, 2^E ALINÉA DE LA LOI SUR LA POLICE - EMPLOYÉ NUMÉRO 111972

CONSIDÉRANT l'enquête et la décision de l'officier d'éthique;

CONSIDÉRANT QUE le policier a enregistré un plaidoyer de culpabilité;

CONSIDÉRANT l'article 119 de la Loi sur la police;

CONSIDÉRANT QUE les éléments soumis par le policier ne constituent pas des circonstances particulières pouvant justifier une autre sanction;

CONSIDÉRANT QUE cette sanction de l'officier d'éthique est exécutoire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité prend acte de la décision de l'officier d'éthique de maintenir la destitution de l'employé numéro 111972.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENT

1. Dépôt de la liste des subventions du budget de soutien des membres du conseil – Mai 2019

CE20190626-P1

RECOMMANDATIONS DU SOUS-COMITÉ TEMPORAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF SUR LE DÉNEIGEMENT

Le président du comité exécutif présente les recommandations du sous-comité temporaire du comité exécutif sur le déneigement.

Ces recommandations sont les suivantes :

- Mandater l'administration à ajouter deux équipes de nuit dédiées au soufflage (option B) à titre de projet-pilote pour la saison 2019-2020 et à financer le montant de 1 200 000 \$ avec le surplus libre;
- Mandater l'administration à présenter une modification à la Politique de stationnement hivernal afin de prolonger l'interdiction de 24 h à 48 h pour certaines conditions;
- Prolonger le mandat du sous-comité temporaire – Déneigement du comité exécutif jusqu'au printemps 2020.

CÉDRIC TESSIER
Conseiller et président
Comité exécutif

M^E MARIE-CLAUDE THIBEAULT
Greffière adjointe
Comité exécutif